

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

Inscription en **passerelle** — Bloc 2, Bloc 3, ou Masters
pour l'année académique 2023-2024

(4 pages)

Si vous êtes déjà en possession d'un titre de séjour longue durée, vous pouvez suivre la procédure d'inscription relative aux étudiants de l'Union européenne.

Les épreuves de motivation Passerelles à l'ESA Saint-Luc auront lieu :

Le 30 et 31 mai 2023 : pour les Masters

Le 30 août 2023 : pour les Bacheliers Architecture d'intérieur, Graphisme et Bande Dessinée-Editions

Le 6 septembre 2023 : pour les Bacheliers en Création d'intérieurs, Arts numériques, Illustration, Publicité et Dessin et technologie en architecture

Un dossier administratif **complet** est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Pour participer à l'épreuve de motivation, vous devez IMPÉRATIVEMENT avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre visa d'étudiant.

Pour réussir l'épreuve, une connaissance suffisante de la langue française est requise, c'est-à-dire une capacité suffisante de compréhension et d'expression orale et écrite.

PAS DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE.
MERCİ DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Démarche à suivre pour l'inscription en passerelle

Étape 1

Vous devez vous préinscrire en ligne pour remplir votre profil et télécharger plusieurs pièces jointes.

Le formulaire en ligne sera actif du **lundi 6 mars** à partir de 10h jusqu'au **jeudi 9 mars 2023** à 17h.*

Les frais d'analyse pour le dossier de préinscription s'élèvent à 100 euros. Les coordonnées bancaires seront accessibles dans le formulaire en ligne.

Attendez donc l'accès au formulaire en ligne pour pouvoir payer.

Vous devrez télécharger la preuve de votre paiement dans la partie « pièces jointes » du formulaire en ligne.

Si vous réussissez les épreuves d'admission, les 100 euros seront déduits du montant de l'inscription. En cas de non aboutissement du dossier ou de refus de visa, ou d'échec à l'épreuve d'admission, **les 100 euros ne seront pas remboursables.**

* Les dossiers soumis en ligne après 17h ne seront pas pris en compte.

Étape 2

Dès que votre dossier est accepté sur la plateforme en ligne, vous recevrez un email de confirmation. **Vous devrez télécharger le formulaire standard via la plateforme en ligne**, c'est-à-dire le document nécessaire demandé par l'Office des étrangers, afin d'effectuer votre demande de visa étudiant.

Étape 3

Quand vous avez obtenu votre visa étudiant, vous devez nous prévenir uniquement par email :
hors-ue@stluc-esa-bxl.org

Étape 4

Vous devez **réussir** l'épreuve de motivation.

Étape 5

Après la réussite de l'épreuve de motivation, **un rendez-vous vous sera attribué pour finaliser l'inscription** à la rentrée académique de septembre 2023. Vérifiez vos emails, spams et courriers indésirables.

Droits d'inscription

à payer après la réussite des épreuves
d'admission
(sous réserve de modifications)

Etudiants étrangers hors Union Européenne (et non assimilés dont la Suisse)

Type long (300 ECTS)

Architecture d'intérieur (AI) Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

887 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

807 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 1

887 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 2

Type court (180 ECTS)

Dessin et technologie en architecture (DTA)

Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

805 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

Récapitulatif du CONTENU du dossier à télécharger en ligne :

1. une **photo** d'identité récente
2. un **extrait d'acte de naissance**
3. une copie de la **carte d'identité** nationale ou du passeport
4. le **certificat d'équivalence** définitif ou provisoire de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national).
Pour obtenir ce document, vous devez faire d'importantes démarches auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet :
<http://www.equivalences.cfwb.be>

Ce certificat d'équivalence est obligatoire pour une demande de pré-inscription en bachelier. Si vous faites une demande de pré-inscription en **master** mais que l'épreuve de motivation donne suite à une rétrogradation en bachelier, l'équivalence redevient donc **obligatoire**.

5. le **diplôme national** (études secondaires) et sa traduction si nécessaire et le **relevé de notes**.
Dans un souci d'excellence, nous vous demandons d'avoir un parcours scolaire antérieur dans l'enseignement artistique.
6. une **lettre de motivation** qui devra préciser les raisons de votre choix de formation et d'institution. Elle devra être présentée au format A4 comportant +/- 1500 signes, espacements compris.
7. un **portfolio** (maximum 15 Mo).
8. les documents justificatifs depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2023.
Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.

a) si études supérieures : vous devez fournir les attestations de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) ET tous les relevés de notes (avec cachet et signature de l'école).

b) si travail : vous devez fournir un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.

c) si stages ou formations : vous devez fournir une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.